HERBICDE FEXAPAN™ AVEC TECHNOLOGIE VAPORGRIP

Version 4.0

Date d'émission	:	04/05/2019	Réf. 130000142611
Date de révision	:	04/01/2019	

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit	:	HERBICDE FEXAPAN™ AVEC TECHNOLOGIE VAPORGRIP
Numéro de la FDS	:	130000142611
Utilisation du Produit	:	Herbicide
Fabricant	:	Production Agriscience Canada Company P.O. Box 730, 7398 Queen's Line Chatham, Ontario N7M 5L1 Canada
Informations sur le produit	:	1-800-667-3852
Urgence Médicale	:	1-800-441-3637 (24 heures)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets potentiels sur la santé

Ingestion

Diglycolamine salt of dicamba 3,6-dichloro-o-anisic acid : Peut être nocif en cas d'ingestion.

Cancérogénicité

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	No.-CAS	Concentration

Diglycolamine salt of dicamba 3,6-dichloro-o-anisic acid	104040-79-1	42.8 %
Other Ingredients		57.2 %

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.

Contact avec les yeux : Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les lentiller corneennes, les cas echeant, après 5 minutes et continuer de rincer l'oiel. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, le bouche-à-bouche de préférence. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.

Ingestion : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Faire boire un verre d'eau, à petites gorgées, à la personne si elle peut avaler. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Conseils généraux : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés Amener la victime à l'air libre. Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés Inflammables
Point d'éclair : ne forme pas d'étincelles

Risque d'Incendie et d'Explosion : Monoxyde de carbone Chlorure d'hydrogène Oxydes d'azote (NOx)

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée, Mousse, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO2)
Techniques spéciales en cas d'incendie	:	Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome. Décontaminer tous les équipements utilisés dans la lutte contre le feu avant de reprendre le service. (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Précautions individuelles	:	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Porter un équipement de protection adéquat.
Nettoyage du Déversement	:	Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.
Mesures en cas de Déversement Accidentel	:	Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones en contrebas. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation (Personnel)	:	Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Stockage	:	Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker le produit uniquement dans le conteneur d'origine, à l'écart des autres pesticides, des engrais, de la nourriture ou de l'alimentation pour les animaux. Conserver le conteneur fermé pour prévenir une contamination.

Conserver hors de la portée des enfants.
Température minimum de stockage:

Température de stockage : -20 °C (-4 °F)

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : Lorsque les personnes qui manipulent ce produit utilisent des systèmes fermés, des cabines fermées ou des aéroplanes d'une façon satisfaisant aux exigences de la Worker Protection Standard (WPS) visant les pesticides agricoles [40 CFR, partie 170, section 170.240 (d) (4-6)], les exigences de l'équipement de protection individuelle peuvent être réduites ou modifiées, tel qu'il est décrit dans les normes WPS.
IMPORTANT: Lorsqu'un EPI réduit est porté parce qu'on utilise un système fermé, on doit fournir aux manipulateurs tout l'EPI spécifié dans "Applicateurs et Autres Manipulateurs" et avoir un tel EPI immédiatement disponible pour une utilisation en cas d'urgence, tel qu' un déversement ou une panne de l'équipement.

Équipement de protection individuelle

Directives au sujet de l'exposition

Valeurs limites d'exposition

Non établi.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : liquide

Couleur	:	vert
Odeur	:	légèrement aigre
pH	:	env. 5.3
Densité	:	1.204 g/cm3
Hydrosolubilité	:	soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 2.21
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 0.51

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	:	Eviter le contact avec: oxydants Chaleur.
Incompatibilité	:	Eviter: agents oxydants
Produits de décomposition dangereux	:	Monoxyde de carbone, Chlorure d'hydrogène, Oxydes d'azote (NOx)
Réactions dangereuses	:	Réactions dangereuses possibles dans des conditions spécifiques.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

HERBICDE FEXAPAN™ AVEC TECHNOLOGIE VAPORGRIP

Inhalation 4 h CL50	:	> 5.11 mg/l , Rat
Dermale DL50	:	> 5,000 mg/kg , Rat
Oral(e) DL50	:	> 5,000 mg/kg , Rat
Irritation de la peau	:	Pas d'irritation de la peau, Lapin
Irritation des yeux	:	Lapin Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification
Sensibilisation	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire., Cochon d'Inde
Cancérogénicité	:	N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.
Mutagénicité	:	Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes

n'ont révélé aucun effet mutagène.
Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Tératogénicité : L'évidence semble indiquer que la substance n'est pas une toxine pour le développement chez les animaux.

Information supplémentaire : L'information fournie est basée sur les données des composants.

Diglycolamine salt of dicamba 3,6-dichloro-o-anisic acid

Toxicité à dose répétée : Ingestion
Rat
105 jr
Aucun effet toxicologique impliquant une classification de la toxicité significative pour certains organes cibles n'a été observé en dessous des valeurs de référence recommandées pour la classification.,
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique

HERBICDE FEXAPAN™ AVEC TECHNOLOGIE VAPORGRIP

96 h CL50 : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) 135 mg/l

48 h CE50 : Daphnia magna (Grande daphnie) 110 mg/l

Diglycolamine salt of dicamba 3,6-dichloro-o-anisic acid

96 h CE50 : Selenastrum capricornutum (algue verte) 3.7 mg/l OCDE Ligne directrice 201
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Information écologique supplémentaire : L'information fournie est basée sur les données des composants.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des Déchets : Éliminer le produit conformément aux directives de l'étiquette.

Élimination du conteneur: : Remplissage et élimination des contenants :
Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit.
Ne pas transporter si ce conteneur est endommagé ou qu'il fuit.
Si le conteneur est endommagé, s'il fuit ou s'il est obsolète, contactez DuPont au 1-800-441-3637.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport non réglementé par DOT/IMO/IATA
TMD: Matière non réglementée.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. Homologation PCP : 32188
Remarques : Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas réglementé selon le SIMDUT.
Aucune substance n’est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation de MSDS : 04/01/2019

(TM) Marque commerciale de E.I. du Pont de Nemours and Company.

Personne de contact : Production Agriscience Canada Company, Chatham, Ontario, N7M 5L1

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.